

**COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE**Paris, le 28 juillet  
2020

© Colas / Blue Iris Photography / Créavision / McAsphalt / Nedim IMRE - Graphix Images

**DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUILLET 2020****1. Dividende et convocation d'une Assemblée générale ordinaire**

Dans le contexte inédit de crise sanitaire, le Conseil d'administration de Colas avait annoncé, par communiqué de presse le 1<sup>er</sup> avril 2020, sa décision de renoncer à proposer une distribution de dividende (6,40 euros par action) et de se réunir, au cours de l'été, pour réévaluer la situation et analyser l'opportunité de proposer la distribution d'un dividende au titre de 2019.

A cette fin, le Conseil d'administration de Colas s'est réuni le 27 juillet 2020 et a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le 3 septembre 2020 pour proposer un dividende de 6,40 euros par action au titre de l'exercice 2019.

La situation financière particulièrement solide et le niveau élevé de trésorerie disponible de Colas permettent d'assurer cette distribution tout en conservant un niveau suffisant de liquidités pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, développer ses activités existantes, et maintenir un faible niveau d'endettement.

Les dates de détachement et de paiement du dividende sont fixées respectivement au 8 et 10 septembre 2020.

**2. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux**

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité de sélection et des rémunérations, a décidé de modifier comme suit la rémunération variable annuelle pour 2020 du Directeur Général :

- Réduction du plafond global de la rémunération variable annuelle à 100 % de la rémunération fixe (contre 125 % auparavant) ;
- Introduction d'un nouveau critère P6 permettant d'apprécier la capacité du Directeur Général à gérer rapidement et efficacement la crise sanitaire auprès des collaborateurs et des parties prenantes et à en limiter les impacts. Ce critère P6 représentera 20 % de la rémunération fixe et sera apprécié au regard :
  - de la mise en œuvre du plan de continuité et de reprise rapide de l'activité ;
  - de la mise en place de mesures visant à protéger la santé et la sécurité des collaborateurs ;
  - de la gestion proactive de la trésorerie et de la liquidité de Colas ;
  - de la capacité d'adaptation dans la gestion des coûts pour limiter les impacts de la crise sanitaire sur les résultats de Colas.

- Réajustement du poids des critères P1 à P5 faisant suite à la création du nouveau critère P6 ;
- Maintien des objectifs de P1 à P5 définis par le conseil d'administration du 18 février 2020 ;
- Abaissement des seuils de déclenchement rendant la rémunération, au titre des critères P1 à P4, proportionnelle au pourcentage d'atteinte des objectifs.

Les autres éléments de la politique de rémunération applicable au Directeur Général pour l'exercice 2020, (présentés dans les paragraphes 2.1.1 et 2.1.2.1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant au Rapport Annuel 2019) et la politique de rémunération applicable en 2020 au Président du Conseil d'administration (présentée dans les paragraphes 2.1.1 et 2.1.2.2. du rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant au Rapport Annuel 2019) demeurent inchangés et applicables.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi modifiée sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 septembre 2020.

### **3. Modalités de participation à l'Assemblée générale ordinaire le 3 septembre 2020**

Les modalités de participation à l'assemblée générale du 3 septembre 2020 seront disponibles sur [www.colas.com](http://www.colas.com) dans la rubrique Finance/Informations Réglementées/Assemblée générale et dans l'avis de réunion à paraître au bulletin des annonces légales obligatoires le mercredi 29 juillet 2020.

Les actionnaires auront la faculté de poser des questions par écrit, jusqu'au 31 août 2020 à minuit, à l'adresse électronique : [assembleegenerale@colas.com](mailto:assembleegenerale@colas.com)

#### **Colas ([www.colas.com](http://www.colas.com))**

Colas, filiale du groupe Bouygues, est un leader mondial dont la mission est de promouvoir des solutions d'infrastructure de transport pour une mobilité responsable. Implanté dans plus de 50 pays sur les cinq continents, à travers un réseau de 800 unités d'exploitation de travaux et 3 000 unités de production de matériaux, le Groupe rassemble 57 000 collaborateurs et réalise chaque année plus de 70 000 chantiers de construction et de maintenance.

En 2019, le chiffre d'affaires consolidé de Colas s'est élevé à 13,7 milliards € (dont 52% à l'international) et le résultat net part du Groupe à 261 millions €.

#### **Pour tout renseignement :**

Delphine Lombard (tel.: 06 60 07 76 17) / Rémi Colin (tel.: 07 60 78 25 74) [contact-presse@colas.fr](mailto:contact-presse@colas.fr)  
Jean-Paul Jorro (tel.: 01 47 61 74 23) / Zorah Chaouche (tel.: 01 47 61 74 36) [contact-investors@colas.fr](mailto:contact-investors@colas.fr)